

**Rapport sur le préavis municipal n° 15/2005 concernant
une demande de crédit d'investissement de fr. 443'000.- pour le remplacement du groupe
chaleur-force de la station d'épuration**

La commission s'est réunie le 24 avril 2005 dans les locaux de la station d'épuration (STEP) en présence MM. les commissaires : Pascal Blum, Jean-Pierre Chapuis, Pascal Fer, Jaques Fivaz, Daniel Hofmann, Yves Richard et du soussigné, désigné rapporteur de la commission. M. le Municipal Marc-André Burkhard, M. Sandro Rosselet chef de service STE et M. Michel Sahli responsable de la STEP représentaient la Municipalité. Ils ont présenté les installations existantes et répondu avec précision aux questions de la commission, ce dont nous les remercions.

L'utilisation du gaz méthane issu de la digestion des boues d'épuration présente l'intérêt non négligeable de produire de l'électricité et de la chaleur. Ces deux ressources sont utilisées directement par la STEP et permettent de réduire d'autant l'apport d'énergie extérieur. Le rendement énergétique global des installations s'en trouve fortement augmenté. Avec la modernisation proposée par le préavis municipal, la production interne d'électricité de la STEP devrait passer de 50% à 70% environ.

La STEP d'Yverdon-les-Bains se trouve actuellement devant le double problème de l'augmentation du volume de gaz produit et de la vétusté d'une partie des groupes chaleur-force nécessaires à sa valorisation. Ces dernières années, une partie du gaz a dû être simplement brûlé à la torchère, solution qui ne présente aucun intérêt.

L'évaluation des quantités de boues à traiter, donc du volume de gaz produit, tient compte de l'augmentation interne à la ville (env. 1% / an) et de l'apport des communes avoisinantes (environ +200T / an à l'horizon 2007). Le périmètre des communes susceptibles de transporter leurs boues à Yverdon s'étend approximativement de Champvent à Bercher et de Donneloye à Suchy. Il faut souligner que la charge de travail à la STEP sera peu affectée par cet apport extérieur. En revanche, la planification de la collecte des boues demandera un effort d'organisation.

Le remplacement des quatre groupes «TOTEM» par un groupe de 80 kW permettra de couvrir les besoins de ces prochaines années. Le nouveau groupe pourra être installé à l'emplacement des anciens sans nécessiter de transformation importante des locaux. Dans environ 8 ans, lorsque que le groupe «DITON» de 55 kW devra à son tour être remplacé, il sera temps de procéder à une nouvelle évaluation.

Les offres reçues depuis la rédaction du préavis ne révèlent pas d'écarts significatifs par rapport aux estimations. La différence de prix entre un groupe de 60 kW et de 80 kW est minime (environ fr. 2'000.-).

Conclusions :

La modernisation de la station d'épuration, commencée il y a plusieurs années déjà, doit se poursuivre. L'amélioration des procédés et du rendement énergétique de la STEP concourent à un meilleur respect de l'environnement, permettant ainsi la poursuite de la politique communale en la matière. Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance régionale que prend le traitement des boues, la valorisation du méthane produit est nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis municipal, tels que présentés.



Christian Pauli

Yverdon-les-Bains, le 7 mai 2005.